

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 849

présenté par  
Mme Erhel, M. Brottes, M. Christian Paul, Mme Massat,  
M. Dussopt, M. Gagnaire, Mme Quéré, Mme Got, Mme Le Loch  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 30**

Dans l'alinéa 3 de cet article, après les mots :

« de ces objectifs »,

insérer les mots :

« , des impératifs d'aménagement du territoire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise expressément l'aménagement du territoire comme critère de sélection des titulaires d'autorisation d'utilisation des fréquences.